

# COMMUNE DE LOUATRE

## **Compte rendu de la séance du samedi 02 avril 2022**

Secrétaire de la séance: Annie VANCAUWENBERGE

Eté présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Eric HERMANS

Eté représentés : Anselme MAURICE

Eté absents ou excusés : Patrick GRYMONPREZ

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 4 février
- 2 - Approbation du compte de gestion
- 3 - Approbation du Compte Administratif 2021
- 4 - Affectation du résultat
- 5 - Vote du Budget 2022
- 6 - Vote des taxes
- 7 - Acceptation de la subvention Fonds de concours pour le déplacement de la borne incendie
- 8 - Acceptation de la subvention Fonds de Concours pour la réfection de la salle polyvalente
- 9 - Acceptation de la subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en place d'un chauffage à pellets.
- 10 - Modification de la délibération DE\_007-2022 : Modification des tarifs de location
- 11 - Questions diverses

### **Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2022 :**

Le compte rendu de la séance du 4 février 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibérations :**

#### **Vote du compte de gestion - Louatre (DE 008 2022)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VANCAUWENBERGE Annie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Vote du compte administratif - louatre (DE 009 2022)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VANCAUWENBERGE Annie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par JULLIEN Christelle après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé             | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés  | 19 052.91           |                      |                     | 86 441.65            | 19 052.91           | 86 441.65            |
| Opérations exercice | 22 386.14           | 6 284.54             | 120 818.58          | 119 230.99           | 143 204.72          | 125 515.53           |
| Total               | 41 439.05           | 6 284.54             | 120 818.58          | 205 672.64           | 162 257.63          | 211 957.18           |
| Résultat de clôture | 35 154.51           |                      |                     | 84 854.06            |                     | 49 699.55            |
| Restes à réaliser   |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| Total cumulé        | 35 154.51           |                      |                     | 84 854.06            |                     | 49 699.55            |
| Résultat définitif  | 35 154.51           |                      |                     | 84 854.06            |                     | 49 699.55            |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de fonctionnement - louatre (DE 010 2022)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VANCAUWENBERGE Annie

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 84 854.06**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire                                            |
|---------------------------------------------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) |

|                                                                            |                  |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)                  | 86 441.65        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)                      | 46 821.37        |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>                                            |                  |
| <b>DEFICIT</b>                                                             | <b>-1 587.59</b> |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>                                       | <b>84 854.06</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>                                            | <b>84 854.06</b> |
| Affectation obligatoire                                                    |                  |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   |                  |
| Déficit résiduel à reporter                                                |                  |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  | 35 154.51        |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |                  |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |                  |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 49 699.55        |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>                                             |                  |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |                  |

### **BUDGET PRIMITIF 2022 (DE 011 2022)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide du vote du budget primitif comme suis :

#### **Section Fonctionnement dépenses :**

Chap 011 : 50 660,00 €  
Chap 012 : 26 670,00 €  
Chap 023 : 29 706,37 €  
Chap 65 : 59 666,26 €  
Chap 66 : 493,44 €  
Chap 68 : 752,71 €

**Total = 167 948,28 €**

#### **Section Fonctionnement recettes :**

Chap 002 : 49 699,55 €  
Chap 70 : 1 600,00 €  
Chap 73 : 75 920,73 €  
Chap 74 : 29 228,00 €  
Chap 75 : 11 500,00 €

**Total = 167 948,28 €**

#### **Section d'Investissement dépenses :**

Chap 001 : 35 154,51 €  
Chap 16 : 8 068,91 €  
Chap 21 : 204 550,00 €

**Total = 247 773,42 €**

#### **Section d'Investissement recettes :**

Chap 021 : 29 706,37 €  
Chap 040 : 752,71 €  
Chap 10 : 41 716,53 €  
Chap 13 : 85 247,81 €  
Chap 16 : 90 350,00 €

**Total = 247 773,42 €**

### **Vote des taxes (DE 012 2022)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes :

**Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :**

**Taxe sur le Foncier** : 48,52 %

**Taxe sur le Foncier non bâti** : 29,88 %

**Acceptation FDC déplacement borne incendie (DE 013 2022)**

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention FDC (Fonds de concours) a été faite auprès de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, dans le cadre du déplacement de la borne incendie rue du Bois Madame.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois a émis un avis favorable à la demande de subvention FDC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la subvention FDC d'un montant de 1 615,77 € accordé par le Communauté de Communes Retz-en-Valois pour le déplacement de la borne incendie rue du Bois Madame.

**Acceptation FDC réfection salle polyvalente (DE 014 2022)**

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention FDC (Fonds de concours) a été faite auprès de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, dans le cadre de la réfection de la salle polyvalente.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois a émis un avis favorable à la demande de subvention FDC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la subvention FDC d'un montant de 5 614,90 € accordé par le Communauté de Communes Retz-en-Valois pour la réfection de la salle polyvalente.

**Acceptation DETR mise en place d'une chaudière a pellets (DE 015 2022)**

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été faite auprès de la Sous-Préfecture de l'Aisne dans le cadre de la mise en place d'une chaudière a pellets.

La Sous-Préfecture de l'Aisne a émis un avis favorable à la demande de subvention D.E.T.R.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la subvention D.E.T.R d'un montant de 18 017,14 € accordé par la Sous-Préfecture de l'Aisne dans le cadre de la mise en place d'une chaudière a pellets.

## **MODIFICATION TARIF LOCATION SALLE POLY (DE 016 2022)**

Suite à l'exposé de Madame la maire,

Il convient de modifier la délibération du 4 février 2022 sur le point suivant :

Montant du tarif de location de la salle polyvalente pour les habitants extérieurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de modifier le tarif de la location comme suit :

- Habitants extérieur à la commune de Louâtre : 370,00 €

### **Questions diverse :**

- Monsieur Jean-Pierre PLOUCHART demande que l'éclairage public soit coupé pour la période du 1er juin au 30 septembre. Une demande va être faite auprès de l'USEDA.

- Monsieur Philippe LEFEVRE demande s'il est possible de mettre une haie derrière le monument aux morts.

Plus personne ne demande la parole, séance lever à 12h15

Le Maire,  
Christelle JULLIEN

